

Conférence de presse

9 janvier 2020

Chère Chantal Didier, Cher Jean-Pierre Gratien,

Mesdames et Messieurs, membres de l'Association des Journalistes
Parlementaires,

Mesdames et Messieurs,

Je suis heureux de vous accueillir à la Présidence du Sénat pour cette conférence de presse de début d'année. J'adresse à chacune et à chacun d'entre vous mes meilleurs vœux et merci d'être là avec les difficultés de mobilité d'aujourd'hui.

Le 17 janvier dernier, je vous présentais mes vœux pour 2019, nous étions alors en pleine crise des « gilets jaunes » et je souhaitais que notre pays retrouve la voie de l'apaisement, du dialogue, du respect de l'ordre républicain. Je m'interrogeais sur ce « mystère français » : comment un pays, où la pression fiscale bat des records mondiaux et où la redistribution est aussi exemplaire, peut vivre des périodes de tensions aussi fortes ?

Je formais le vœu que la France retrouve le chemin d'un dialogue social du niveau d'une grande démocratie, à l'image de nos voisins européens.

Le moins que l'on puisse dire est que mes vœux n'ont pas vraiment été exaucés !

Nous nous sommes retrouvés au mois de septembre et j'évoquais devant vous, alors, l'acte 2 du quinquennat, « *Nouveau Monde saison 2* » :

C'était un nouveau départ...

Premier bilan d'étape :

- 2020 a commencé avec un conflit social dur, conséquence d'une réforme si mal conduite qu'elle ne pouvait déboucher que sur une méprise et donc une impasse. J'y reviendrai.
- Le déficit de l'Etat avoisine 100 Md€ et ce dernier va emprunter 205 Md€ en 2020, un record absolu.
- La dépense publique ne ralentit pas.

- Les baisses de prélèvements obligatoires ne sont pas financées, le Gouvernement ayant même renoncé à l'objectif de réduction des effectifs de l'Etat ;
- La trajectoire budgétaire est éloignée des règles européennes et l'écart avec nos principaux partenaires européens, notamment l'Allemagne, se creuse.
- L'absence de mesures d'économies et le financement par le déficit de nouvelles dépenses à la suite de la crise des « gilets jaunes » comme des baisses d'impôt rendent l'objectif de rééquilibrage des comptes publics à l'horizon 2022 hors de portée.



Quelques questions :

- Que reste-t-il du Grand Débat ?
- Que reste-t-il de la révision constitutionnelle qui nous et vous a tant occupée ?
- Que reste-t-il des grandes annonces sur la politique migratoire de la France ? Rien n'a encore été fait sur l'harmonisation européenne des politiques d'asile et d'immigration et le renforcement des frontières extérieures de l'Union en particulier. Je note qu'en un an les flux secondaires de demandeurs d'asile à destination de la France n'ont jamais été aussi importants.
- Où en est la « Renaissance de l'Europe » promise lors de la dernière campagne des élections européennes ?
- Où en est le grand discours sur la laïcité qu'on nous avait annoncé ?

Nous étions à l'aube d'un nouveau monde et le jour ne s'est pas encore levé.

Ces mots sont forts, ils peuvent sembler un peu provocateurs, ils ne sont que l'expression de la réalité. Je le regrette car c'est de la France dont il s'agit.

- Je le regrette car les Français sont passés en un an du scepticisme à la défiance ;
- Je le regrette car à chaque fois que la parole publique est fragilisée, c'est un nouveau caillou dans le jardin de notre démocratie.

Peut-on encore croire que le programme de réformes dont a besoin notre pays puisse être engagé ?

Et pourtant, il le faudrait !

C'est possible encore à condition de faire preuve de franchise, d'être courageux, de privilégier l'équité indispensable à l'acceptabilité d'une réforme et enfin de comprendre que la réalité des territoires, l'action de proximité doit être la référence.

« Le pouvoir vient d'en haut et la confiance vient d'en bas. » (Sieyès)

J'ai la conviction que rien ne sera possible sans confiance. Aujourd'hui la défiance se manifeste vis-à-vis tant des élites, des politiques que des médias et seuls les maires gardent la confiance des Français.



Aux sceptiques d'il y a quelques années, **2019 a une nouvelle fois fait la preuve du rôle et de la place du Sénat.** Le bicamérisme fonctionne. Le Sénat imprime sa marque et influence nombre de projets du Gouvernement :

Le Sénat n'a jamais joué l'obstruction. C'est paradoxalement à l'Assemblée nationale que les débats parlementaires prennent souvent du retard et sont difficiles à contrôler.

Le Sénat conclut des accords sur la majorité des textes qui lui sont soumis. Hier encore sur « l'économie circulaire ».

En 2018-2019, 76 % des textes ont été adoptés après accords entre les deux assemblées (dont 42 % par la navette et 24 % après un accord en CMP).

Ces accords ont eu lieu sur des textes majeurs au cours de ces derniers 18 mois : Engagement et proximité, Énergie et climat, Fonction publique, Biodiversité, Santé, Taxe GAFAM, École de la confiance, mesures d'urgence économiques et sociales « gilets jaunes », Elan. **L'obstruction de principe n'est pas dans notre ADN.**

En revanche, nous avons su dire non à chaque fois que les projets du Gouvernement semblaient contraire à l'intérêt du pays et notamment les lois de finances.

- Nous prônons la diminution de la dépense publique, comment voter un budget qui l'augmente ?
- Nous proposons des mesures de diminution de la dette, comment accepter un budget qui la creuse ?
- Quant au PLFSS, aucune disposition vraiment structurante pour une réforme de notre système de santé et aucune mesure de financement du déficit de l'assurance vieillesse et des retraites.

Nous aurons cette année à débattre de textes importants même si le calendrier reste à préciser pour l'instant :

Janvier : Bioéthique (actuellement en commission) ;

Février : Parquet Européen, gaspillage et économie circulaire ;

Avril et mai : Retraites et audiovisuel.



Quelques mots sur la réforme des retraites :

Pour moi, elle est marquée par une « faute originelle » :

Le Gouvernement a refusé de toucher à l'âge légal de départ pour une promesse électorale improvisée alors que c'est la clé de la réforme.

Il a créé lui-même la défiance de l'opinion en introduisant un « âge pivot » qui n'est en réalité qu'un habillage du recul de l'âge légal.

Et les Français ont compris qu'on ne leur **disait pas toute la vérité**.

Les partenaires sociaux ont eu le sentiment que la négociation était tronquée.

Puis des mois de maladresse ont fait le reste : imprécisions sur les contours de la réforme, cacophonie des interventions ministérielles, erreurs de communication. On invente une clause Grand-père, on découvre la question de la valeur du point, on n'avait pas anticipé la diminution des pensions dans la Fonction publique (notamment les enseignants) avec le montant calculé sur les 6 derniers mois, on crée la confusion entre régimes spéciaux et régimes autonomes, enfin on est dans la plus grande approximation sur le coût de la réforme ...

Oui, comment passer 2 ans à consulter pour en arriver à un tel résultat ?

L'opinion est passée de l'adhésion à la suspicion puis à l'opposition.

Les partenaires sociaux, même les plus allants favorables à une réforme systémique, sont passés d'une approche plutôt positive au rejet total.

Il ne reste au Gouvernement que de mauvaises solutions :

Il ne peut plus reculer, surtout après le discours du Président de la République. Il faut donc tenter de faire passer l'idée que la réforme se fait alors qu'en réalité elle est vidée progressivement de son contenu.

- Il a fait de la segmentation de la population, du catégoriel, en accordant des dérogations à l'universalité à tour de bras, donc : **finie l'universalité et l'équité**. On veut aujourd'hui les réactions des professions libérales (avocats, SOS, UNAPL)
- Il a tellement accordé aux régimes spéciaux que seul le nom a disparu.
- On invente le « pivot flottant » ou le « pivot sans âge », le Gouvernement paraît accepter la proposition de la CFDT de renvoyer les aspects budgétaires à une « conférence du financement ».
- Il est contraint, une fois encore, d'ouvrir les vannes de la dépense pour financer une réforme qui coutera finalement quelques milliards de plus sans que nous ayons la moindre idée des coûts réels.

Et surtout pour le législateur : comment voter une réforme qui porte sur 14 % du PIB sans étude d'impact ? Puisqu'on nous demande de voter avant les résultats de la conférence de financement. Que dit la loi organique : « une étude d'impact doit comporter les rubriques suivantes : l'évaluation des conséquences économiques, financières, sociales, environnementales ainsi que des coûts et des bénéfices financiers attendus des dispositions envisagées ».

Il faut reprendre ce sujet de façon sérieuse. On ne peut pas s'engager sans savoir combien cela va coûter et comment nous réaliserons l'équilibre financier de nos retraites. Car cet équilibre est le gage de la confiance de nos concitoyens dans la pérennité du système. **Je demande, par conséquent, au Gouvernement d'attendre les résultats, positifs ou négatifs, de la conférence de financement** avant de saisir le Parlement d'un projet de loi. Je sais que ce n'est pas la position de tous les partenaires sociaux. Mais il me semble que cette méthode s'impose. Je leur ai toujours dit qu'il faudrait bouger l'âge légal de 62 ans, mais qu'il y aurait « des solutions » sur les carrières longues, la pénibilité ou la convergence, je dis bien la convergence mais pas l'uniformisation, entre les différents régimes.

Si on échoue sur les retraites, plus aucune réforme de fond ne sera possible.



J'évoque, depuis plusieurs mois, cette fameuse inversion de logiciel à laquelle je suis attachée : « Partir du local pour irriguer le national ». Le Gouvernement a engagé un travail de concertation **pour l'élaboration du projet de loi dit 3D « Décentralisation, Différenciation, Déconcentration ».**

Comme je l'ai annoncé à Bordeaux lors du Congrès des Régions de France, le Sénat prendra toute sa place dans ce nouvel acte de la décentralisation.

Nous lancerons dans les prochains jours une démarche rassemblant l'ensemble des groupes du Sénat, les Présidents de la Commission des lois et de la Délégation aux collectivités territoriales, en vue d'élaborer nos propositions, autour des quelques principes qui doivent structurer le projet :

Le principe d'autonomie : consolider les compétences des collectivités territoriales, desserrer les contraintes et sanctuariser leur autonomie financière. Faut-il sanctuariser le principe d'autonomie financière par une loi de finances des collectivités territoriales qui fixerait les recettes de ces dernières et les grandes orientations de leurs dépenses de fonctionnement et d'investissement ? La question mérite d'être posée.

Le principe de subsidiarité : mis en œuvre de manière « **ascendante** ». L'idée est de permettre aux communes, départements et régions, qui le souhaiteront, de prendre de nouvelles compétences (l'emploi pour les régions par exemple) et d'assouplir la répartition des compétences exercées par les différents niveaux de collectivités territoriales, d'ouvrir la possibilité de véritablement déléguer tout ou partie d'une compétence.

Enfin, le principe de différenciation, qui permettrait de simplifier l'architecture locale, en favorisant la libre organisation des territoires.

Nous validerons ces propositions avec l'ensemble des associations d'élus au premier rang desquelles les trois grandes associations de « Territoires unis ». Nous en reparlerons lors de leurs vœux le 13 janvier.



Je ne veux pas être trop long pour laisser du temps à nos échanges **mais je souhaite évoquer la situation internationale.**

La situation en Irak est extrêmement préoccupante.

La montée des tensions ces derniers mois au Moyen-Orient a connu une brutale escalade au cours des dernières semaines.

- Il s'agit aujourd'hui d'œuvrer pour la désescalade pour préserver la stabilité de l'Irak et de la région dans son ensemble. La France et de nombreux autres partenaires ont appelé chacun des deux pays à la retenue et l'Iran à éviter toute mesure susceptible d'aggraver l'instabilité régionale.
- Au-delà de ce regain de violence immédiat dans la région se profilent deux perspectives encore plus délicates pour nous tous, et qui pourraient nous toucher directement :
 - 1) une grave crise de **prolifération nucléaire**. Les parties à l'accord de Vienne de 2015 doivent en particulier rester étroitement coordonnées pour appeler l'Iran à revenir rapidement au plein respect de ses obligations nucléaires et à s'abstenir de toute nouvelle action contraire.

2) **la fin de la présence de la Coalition contre le terrorisme** en Irak. La priorité doit aller à la poursuite de l'action de la Coalition internationale contre Daech, qui intervient en Irak à la demande des autorités irakiennes et en appui des forces de sécurité irakiennes. La pérennité de la Coalition est indispensable pour préserver les acquis de cinq années de combat contre Daech et assurer une victoire durable contre le terrorisme dans toute la région. Le maintien de cette présence, comme l'a annoncé la France, est à mes yeux une priorité.

Il y a aussi le sujet de la présence de l'Iran et des milices armées qu'elle contrôle au Liban, en Syrie et en Irak.

La présence des Américains en Irak est un sujet et donc le risque qu'ils apparaissent comme une armée d'occupation, mais aussi les conséquences d'un retrait qui laisserait la main libre à l'Iran et accentuerait les tensions avec l'Arabie Saoudite.



Mesdames et Messieurs les journalistes,

Dans des périodes de troubles et de tensions, il nous faut des Institutions solides et des contrepouvoirs puissants.

Nos Institutions sont fortes, la V^e République a su traverser toutes les crises. Nos contre-pouvoirs doivent être protégés. Le Sénat et les médias en sont les représentants les plus précieux.

Il y a bien d'autres sujets que je souhaite aborder avec vous aujourd'hui, je le ferai bien volontiers en répondant à vos questions.